

D 2022 19 09 098

Accusé de réception en préfecture  
001-210102810-20220920-D20221909098-DE  
Date de télétransmission : 20/09/2022  
Date de réception préfecture : 20/09/2022

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 19 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GRENIER, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, D. GANNE, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, P. GUINOT, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. CHALENDAR

Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND, F. KHIAR, V. KRYK,

Absents excusés: H. GRANGE J. DAZIN, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, Michèle GALLET,

Procurations: H. GRANGE à M. CHALENDAR, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, Michèle GALLET à M. GALLET

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

### 12. Sécurité – Convention de mise à disposition d'oxygène médical avec les pompiers

Considérant que la convention passée avec le SDIS pour la mise à disposition d'une bouteille d'oxygène médical est caduque ;

Vu la délibération du SDIS de l'Ain n°069/2022 du 20 mai 2022 approuvant les termes d'une

Le SDIS de l'Ain a officiellement saisi Monsieur le Maire pour le renouvellement de la convention ci-jointe qui permettra au CPINI d'Ornex de continuer à bénéficier de la mise à disposition par le SDIS de l'Ain, à titre gratuit, d'une bouteille d'oxygène médical à robinet détendeur intégré de 5 litres.

L'oxygène médical permet aux pompiers volontaires d'Ornex, qui sont formés pour son usage, de dispenser les premiers secours aux personnes.

Cette nouvelle convention est passée pour une durée de 5 ans.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** le projet de convention de mise à disposition d'oxygène médical à passer avec le SDIS
- **AUTORISE** le Maire à la signer

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Fait à Ornex, le 23 septembre 2022

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 23 septembre 2022

Affiché le : 23 septembre 2022

